RAPPORT ANNUEL

CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION

Fonds commun de placement

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale et extra-financière. Il a pour objectif d'investir dans des entreprises et émetteurs ayant un impact social positif, tout en recherchant une performance qui suit l'évolution des marchés d'actions et de taux, sur la durée du placement recommandée. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il relève de l'article 9 du règlement Disclosure

• Stratégie d'investissement

L'équipe de gestion sélectionne selon une approche discrétionnaire (dite de stock picking) des entreprises et émetteurs identifiés comme répondant à l'objectif d'impact social positif du fonds : c'est-à-dire qui favorisent l'accès des publics ciblés (par exemple les consommateurs de ces produits et services, employés, populations en situation de précarité financière ou sanitaire, personnes au chômage, personnes âgées, personnes vulnérables) à des services essentiels (comme le logement, la santé, l'éducation, la mobilité, les infrastructures de base, les services financiers), dans une logique d'équité, d'inclusion et de justice sociale.
Les entreprises et émetteurs se caractérisent par un positionnement, une stratégie, une offre de produits ou services et des projets de financement permettant d'atteindre les objectifs sociaux définis. Les activités sociales se répartissent dans les cinq catégories thématiques suivantes : éducation et capital humain, inclusion sociale, santé, technologie, infrastructure et services de base.
Les valeurs sont sélectionnées suivant une méthode propriétaire développée par la société de gestion, qui intègre à la fois une approche basée sur des critères d'impact ainsi que des critères financiers et extra-financiers.
L'OPCVM est un fonds diversifié qui est composé d'actions et d'obligations
L'univers d'investissement de départ de l'OPCVM pour la partie obligataire est composé des obligations émises par des émetteurs publics et privés sur le marché obligataire.
L'univers d'investissement de départ de l'OPCVM, pour la partie actions, est constitué de valeurs internationales principalement issues du MSCI ALL COUNTRY WORLD. L'univers est aussi enrichi, à hauteur de 10% maximum, de sociétés de plus de 150 millions d'euros de capitalisation boursière et de toutes zones géographiques y compris les pays émergents, qui réalisent au minimum 10% de leur chiffre d'affaires dans une ou plusieurs activités de nature sociale telles que définies ci-dessus. Pour être retenus dans l'univers d'investissement les valeurs doivent avoir un score d'impact social supérieur à 0.
Le processus de gestion se décompose en quatre étapes comme suit :
1. Filtre thématique : Un double filtre qualitatif est appliqué :
a. Pour les émetteurs publics et privés, sont retenues les obligations sociales et durables respectant le guide des bonnes pratiques définies par les Social Bond Principles et les Sustainability Bond Guidelines de l'International Capital Market Association (ICMA).
Le portefeuille du fonds sera composé à 75% d'obligations sociales et durables respectant le guide des bonnes pratiques définies par les Social Bond Principles et les Sustainability Bond Guidelines de l'ICMA.
b. Sur la poche actions un filtre est appliqué reposant sur un score d'impact social. Ce score permet d'identifier les entreprises qui se positionnent activement, notamment de par leur offre de produits et services, dans une optique de contribution positive aux enjeux sociaux et sociétaux tels qu'identifiés ci-dessus.
L'analyse de la contribution se fait par le prisme du chiffre d'affaires généré par les produits et services qui apportent des solutions dans le domaine de la santé, de l'éducation et des services de base (logement, mobilité, énergie, réduction des inégalités). Le fonds investira dans les titres dont le score d'impact social est positif, c'est-à-dire strictement supérieur à 0
Cette analyse permet de réduire de minimum 20% l'univers de départ de la poche action.

2. Filtre ESG, controverse et exclusions sectorielles : L'équipe de gestion applique des filtres en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse extra-financière de Crédit Mutuel Asset Management. Ces filtres couvrent des critères sociétaux, sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance ainsi que d'engagement des sociétés et émetteurs (publics ou privés) pour une démarche socialement responsable. Le fonds s'engage à ne retenir dans son portefeuille que les sociétés les plus engagées, et d'éliminer les sociétés ne répondant pas à la philosophie du fonds.
L'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en oeuvre.
En matière de gestion des controverses, les titres font l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique selon un processus mis en place par le pôle d'analyse extra-financière. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures.
3. Analyse extra-financière (l'impact positif social) et financière
a) Analyse extra-financière
Les valeurs sont analysées selon des critères qualitatifs liés à l'impact positif social d'après une matrice analytique propre, combinant recherche qualitative et quantitative, développée par la société de gestion. Il s'agit ici de s'assurer de la contribution positive effective des entreprises et projets financés, selon une cartographie propre à Crédit Mutuel Asset Management des thèmes d'impact social (éducation et capital humain, inclusion sociale, santé, technologie, infrastructures et services de base).
Ce modèle s'articule autour de quatre composantes :
- L'appréciation du positionnement stratégique ainsi que de la qualité d'impact des entreprises et émetteurs ;
- L'appréciation de la contribution sociale positive des produits, services et/ou projets de financement des entreprises et émetteurs ;
- L'appréciation de la qualité des mesures d'impact proposées par les sociétés et émetteurs (populations-cible, indicateurs utilisés, objectifs et résultats obtenus),
- L'appréciation des externalités négatives (sociales et environnementales) venant affaiblir la proposition d'impact, tant au niveau stratégique que des produits et financements,
Cette analyse donne lieu à une évaluation consolidée d'impact pour les sociétés et émetteurs.
Seuls les sociétés et émetteurs dont les caractéristiques relevées permettent une contribution effective à la thèse d'impact social (c'est-à-dire dont l'indicateur d'évaluation consolidée est « moyen » ou « élevé ») sont éligibles à l'investissement. Par ailleurs, une appréciation « élevé » sur les externalités négatives est éliminatoire. Cette analyse d'impact se fait à minima à fréquence annuelle.
b) Analyse financière
Cet univers est analysé sur le plan financier pour conserver les valeurs dont la qualité est clairement identifiée.
4. Construction du portefeuille : Les sociétés et émetteurs offrant un fort potentiel de contribution à la thèse d'impact (tels qu'identifiés dans l'étape 3) et une valorisation jugée attractive par l'équipe de gestion sont mises en portefeuille. La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants.
A l'issue de ces 4 étapes, le portefeuille du fonds est composé d'environ 50-60 titres.
100% des titres vifs actions font l'objet d'une analyse d'impact.
Le taux d'analyse extra-financière doit être supérieur à 90%. Ce taux s'entend en capitalisation de l'actif net de l'OPCVM. L'OPCVM pourra investir en émetteurs ne faisant pas l'objet d'une analyse extra-financière dans la limite de 10% de l'actif net.
L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 10 % à 25 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.
De 75 % à 90 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés
De 0 % à 50 % en cumul sur les marchés émergents actions et taux.

De 0 % à 20 % en obligations convertibles.
Jusqu'à 100 % de l'actif net au risque de change.
Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change, de crédit qui peuvent entraîner une surexposition globale de 30 % maximum de l’actif net.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2026, l'actif net du fonds CM-AM Impact First Inclusion s'élève à 23.4 millions d'euros.
Comme l'année précédente, la période a été marquée par une volatilité accrue des marchés financiers, encore influencée par des facteurs d'ordre macroéconomique et géopolitique. Aux tensions commerciales et incertitudes liées aux politiques monétaires des banques centrales de 2025 s'est ajouté, au premier trimestre 2026, le déclenchement d'une guerre entre Iran d'un côté et Etats-Unis/Israël de l'autre. Les marchés financiers ont donc joué comme caisse de résonance de cette instabilité au Moyen-Orient, réagissant à la hausse et à la baisse sur les annonces de paix ou de poursuite de la guerre.
Dans ce contexte, le portefeuille a adopté le positionnement suivant pour sa poche Taux (environ 80% du portefeuille):
- Une sensibilité globale du portefeuille légèrement supérieure à la sensibilité d'un indice comme le Social Bonds EUR, qui reste une boussole de la gestion,
- Un positionnement positif sur les pays cœur, une neutralité sur les pays périphériques de la zone euro (à l'exception de l'Italie)
- Une relative prudence sur les obligations d'entreprise en privilégiant la liquidité et la qualité de la notation.

Les émissions obligataires du portefeuille sont exclusivement des émissions sociales ou durables, dont les produits peuvent être fléchés vers des projets de nature sociale, comme le logement, la santé ou encore la mobilité. Répondant toutes à des cahiers des charges exigeants (comme les Sustainable Bond Principles ou les Social Bond Principles de l'ICMA), elles sont proposées par des émetteurs nationaux, supranationaux ou corporate. Moteurs de l'action publique, les signatures supranationales et étatiques sont les principaux émetteurs de dette sociale ou durable – sur la période, elles représentent plus de 60% de la poche Taux du portefeuille. Certaines entreprises ont également émis ce type d'instruments, souvent le reflet de leur propre positionnement et stratégie sur ces thématiques durables, mais cela reste relativement exceptionnel. C'est par le prisme du produit des émissions que se réalisent les objectifs sociaux du fonds.
Néanmoins, toutes les obligations sociales ou durables ne sont pas émises par des émetteurs considérés comme vertueux sur le plan financier et extra-financier. C'est pourquoi seuls les émetteurs pour lesquels le Comité Emetteurs de Crédit Mutuel Asset Management a émis un avis d'investissement favorable sont retenus. En outre, sur la partie extra-financière, la vigilance reste de mise sur les pratiques et secteurs d'activité des signatures 'durables'.
Le rating moyen de la poche Taux est A- (selon la notation Crédit Mutuel Asset Management interne) et la sensibilité de 5,5 (légèrement supérieure à celle de l'indice Bloomberg Global Aggregate EUR Social Bonds Index). La poche Taux est exclusivement composée d'obligations de qualité Investment Grade, principalement libellées en euros ; l'exposition à d'autres devises (USD et GBP) est restée marginale (moins de 3%).
Nous avons maintenu nos principaux axes de gestion initiaux, sans mouvement notable.
La poche Actions (17%) est composée d'une douzaine de valeurs dont les caractéristiques d'impact social ont été identifiées selon la matrice analytique 'Impact First', basée sur une évaluation de l'intention (intentionnalité), de la valeur ajoutée (additionnalité) et des mesures d'impact (mesurabilité) proposées par les entreprises. Ces valeurs sont par ailleurs toutes identifiées comme 'durables' selon la méthodologie 'Investissement Durable' développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management.
La poursuite d'objectifs sociaux et des conditions strictes (telle que l'exposition revenus minimale à des activités sociales et l'analyse d'impact) rend la diversification sectorielle de la poche Actions limitée. Certains secteurs, comme la santé, l'éducation ou les services aux collectivités sont privilégiés. D'autres secteurs sont totalement absents, car au potentiel d'impact positif très limité. C'est le cas des secteurs de la technologie, de l'énergie et de la défense, qui ont affiché, sur la période, de très bonnes performances financières portées par l'intelligence artificielle d'un côté et le contexte géopolitique de l'autre, ce qui n'a pas profité au fonds CM-AM Impact First Inclusion.

Gentera (société financière mexicaine spécialiste en microfinance) et Airtel Africa (société de télécommunications opérant principalement au Nigeria) ont continué à soutenir la performance de la poche Actions sur l'année. Par contre, Relx (société spécialiste de l'édition et de l'information), autre forte conviction du portefeuille, a été un détracteur de performance important – elle a notamment souffert des effets potentiels d'une adoption généralisée de l'intelligence artificielle sur la viabilité de son modèle d'affaire. Autre déception sur la période: Cochlear, société australienne fabricant des implants cochléaires. Son cours de bourse a chuté drastiquement, après une publication de résultats en demi-teinte, affectés notamment par une baisse notable de la demande au Moyen-Orient. Elle a été une des rares sociétés en portefeuille à souffrir directement de la situation géopolitique.
Une nouvelle société du secteur fait son entrée en portefeuille : Laureate Education. Il s'agit d'une société cotée aux Etats-Unis, acteur important de l'éducation en Amérique Latine. Elle offre un éventail de programmes en ligne, mais opère également des campus physiques au Mexique et au Pérou.
Malgré quelques arbitrages, nous privilégions une vision de stabilité et de long terme; avec la maturité grandissante des approches d'impact des sociétés, la diversification (sectorielle et géographique) des actifs devrait augmenter. Nous restons également très vigilants sur l'environnement macro-économique, les évolutions réglementaires et les progrès technologiques (liés au déploiement grandissant de l'intelligence artificielle) susceptibles d'affecter nos positions et nos candidats à l'investissement.
Sur l'exercice, le fonds progresse de +2.66% pour la part RC, +3.17% pour la part IC, 3.62% pour la part S et +2.8% pour la part PA.

• Règlement SFDR et Taxonomie

Article 9
La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.
L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852.
Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.
Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :
- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :
https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

• Doctrine AMF

Significativement engagé dans les critères ESG
La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

• Politique sectorielle

La politique d'exclusion sectorielle en vigueur est disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :
https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html

• Frais de gestion indirects calculés

6 523,04 EUR

• Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :
- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec

les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A- Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Groupe La Française, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs cotés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).
Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B- Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :
- Les gérants ;
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques ;
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C- Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : La Française veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maitrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

La Française attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

La Française a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entrainer la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Française tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Groupe La Française se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable (en numéraire) qui vise à reconnaitre la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent de la fonction occupée par le collaborateur.
Les critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), sont évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département concerné et du collaborateur.
Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur.
Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes. Ils traduisent également l'implication des collaborateurs dans le développement et le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long-terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur.
Les critères sont repris en annexe IV de la présente politique de rémunération.

Pour toute rémunération variable excédant 100 000 euros, la première tranche de 50% sera payée en numéraire fin mars N+1. La tranche de 50% restante (Tranche Reportée) fera l'objet d'une acquisition progressive et échelonnée sur 3 périodes de 1 an chacune.

La rémunération variable des responsables des fonctions de contrôle est directement déterminée par le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe. La part fixe de la rémunération est privilégiée s'agissant des fonctions de contrôle. En ce qui concerne la détermination de la part variable de leur rémunération, l'évaluation des performances est effectuée en toute indépendance. Plus précisément, afin d'éviter les conflits d'intérêts, l'évaluation des performances des fonctions de contrôle s'appuie essentiellement sur des critères non financiers.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe. Pour l'année civile 2025, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif (toute personne présente au cours de l'année et rémunérée (totalité ou partielle)) : 246
Base brute Sécurité Sociale pour la période : 19 881 817,18 €
Fixe : 17 146 744,43 €
%fixe : 86,24 %
Variable 2025 : 2 887 483,17 €
Nb bénéficiaire variable : 94
% du variable : 14,52 %
Total rému. Cadres dirigeant : 2 519 550,43 €
Total rému. Preneurs de risques : 11 892 839,19 €

La Politique de rémunération a été revue en 2025.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com

- ## Evènements intervenus au cours de la période

05/08/2025 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie de gestion de l'OPC.

Bilan actif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**3 959 108,33**	**3 770 622,40**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 959 108,33	3 770 622,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**18 552 741,43**	**16 269 302,26**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 552 741,43	16 269 302,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**679 074,88**	**430 740,14**
OPCVM	679 074,88	430 740,14
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**5 891,37**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**23 190 924,64**	**20 476 556,17**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**14 605,30**	**33 274,29**
Comptes financiers	**227 781,16**	**653 437,70**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**242 386,46**	**686 711,99**
Total Actif I + II	**23 433 311,10**	**21 163 268,16**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	22 639 535,83	20 202 138,72
Report à nouveau sur revenu net	15,80	68,98
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	778 913,91	950 924,65
Capitaux propres I	**23 418 465,54**	**21 153 132,35**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**2 922,34**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**2 922,34**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**11 923,22**	**10 135,81**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**11 923,22**	**10 135,81**
Total Passifs : I + III + IV	**23 433 311,10**	**21 163 268,16**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	96 419,74	91 004,89
Produits sur obligations	374 840,19	320 641,91
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	9 060,98	12 000,96
Sous-total Produits sur opérations financières	**480 320,91**	**423 647,76**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	-89,42	-1,38
Sous-total charges sur opérations financières	**-89,42**	**-1,38**
Total Revenus financiers nets (A)	**480 231,49**	**423 646,38**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-127 771,93	-110 570,39
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-127 771,93**	**-110 570,39**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**352 459,56**	**313 075,99**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1 694,69**	**853,33**
Revenus nets I = C + D	**354 154,25**	**313 929,32**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	572 406,95	-54 248,85
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 431,58	-2 187,94
Frais de recherche	-2 175,91	-1 031,03
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**567 799,46**	**-57 467,82**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**49,35**	**-21,18**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**567 848,81**	**-57 489,00**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-148 438,16	688 116,05
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	1 370,55	-1 862,55
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR

	30/06/2026	30/06/2025
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**-147 067,61**	**686 253,50**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**3 978,46**	**8 230,83**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-143 089,15**	**694 484,33**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**778 913,91**	**950 924,65**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale et extra-financière. Il a pour objectif d'investir dans des entreprises et émetteurs ayant un impact social positif, tout en recherchant une performance qui suit l'évolution des marchés d'actions et de taux, sur la durée du placement recommandée. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il relève de l'article 9 du règlement Disclosure

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024		
Actif net total	**23 418 465,54**	**21 153 132,35**	**19 931 717,61**		
PART CAPI IC					
Actif net	19 995 408,23	18 828 474,70	17 869 056,33		
Nombre de parts	173,387	168,984	167,984		
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	115 322,41	111 421,64	106 373,56		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	4 605,94	1 391,31	526,25		
PART CAPI RC					
Actif net	1 737 522,32	431 349,85	50 493,46		
Nombre de parts	15 267,920	3 903,225	476,148		
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	113,80	110,51	106,04		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	3,99	0,83	0,18		
PART CAPI S					
Actif net	116,98	112,53	106,90		
Nombre de parts	1,000	1,000	1,000		
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	116,98	112,53	106,90		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
Capitalisation unitaire	5,20	1,96	1,02		

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2026	30/06/2025	28/06/2024		
PART DISTRI PA					
Actif net	1 685 418,01	1 893 195,27	2 012 060,92		
Nombre de parts	7 259,650	8 363,620	9 258,224		
Valeur liquidative unitaire (exprimée en EUR)	232,1624	226,3607	217,3268		
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	1,48	1,39	0,58		
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,03		
Capitalisation unitaire	1,48	0,77	-0,39		

• REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

• Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

• Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

• Mécanisme de Swing Pricing

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortant) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.
Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.
Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».
Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.
Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.
La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.
La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.
Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

• Affectation des sommes distribuables

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part PA :
Pour les revenus : capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report
Pour les plus ou moins-values : capitalisat° et/ou distribut° et/ou report à nouv.

• Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR001400CT66	0,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,51 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,09 % TTC maximum	Actif net
RC	FR001400CT74	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,11 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,09 % TTC maximum	Actif net
S	FR001400CT82	0,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,61 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,09 % TTC maximum	Actif net
PA	FR001400KTK7	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,71 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,09 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR001400CT66	Néant
RC	FR001400CT74	Néant
S	FR001400CT82	Néant
PA	FR001400KTK7	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR001400CT66 IC
Néant

Part FR001400CT74 RC
Néant

Part FR001400CT82 S
Néant

Part FR001400KTK7 PA
Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

• Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur

contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :
- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

- **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.
La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.
Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme
La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**21 153 132,35**	**19 931 717,61**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 950 570,18	497 872,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-446 830,77	-212 960,07
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	352 459,56	313 075,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	567 799,46	-57 467,82
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-147 067,61	686 253,50
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-11 597,63	-5 359,74
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**23 418 465,54**	**21 153 132,35**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	5,838	661 404,71
Parts rachetés durant l'exercice	-1,435	-166 535,98
Solde net des souscriptions/rachats	4,403	494 868,73
PART CAPI RC		
Parts souscrites durant l'exercice	11 592,413	1 289 165,47
Parts rachetés durant l'exercice	-227,718	-25 495,09
Solde net des souscriptions/rachats	11 364,695	1 263 670,38
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,000	0,00
PART DISTRI PA		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	-1 103,970	-254 799,70
Solde net des souscriptions/rachats	-1 103,970	-254 799,70

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI IC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI RC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART DISTRI PA	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part en devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
FR001400CT66	PART CAPI IC	Capitalisable	EUR	19 995 408,23	173,387	115 322,41
FR001400CT74	PART CAPI RC	Capitalisable	EUR	1 737 522,32	15 267,920	113,80
FR001400CT82	PART CAPI S	Capitalisable	EUR	116,98	1,000	116,98
FR001400KTK7	PART DISTRI PA	Distribuable	EUR	1 685 418,01	7 259,650	232,1624

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Royaume-Uni +/-	France +/-	États-Unis +/-	Mexique +/-	Suède +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	3 959,11	1 042,86	891,09	709,94	531,03	204,35
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**3 959,11**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**18 552,74**	18 248,08	304,66	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**227,78**	0,00	0,00	0,00	227,78
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**18 248,08**	**304,66**	**0,00**	**227,78**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par durée résiduelle

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	692,11	2 474,41	5 512,62	5 420,02	4 453,58
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	227,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**227,78**	**0,00**	**692,11**	**2 474,41**	**5 512,62**	**5 420,02**	**4 453,58**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	GBP +/-	USD +/-	MXN +/-	SEK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 042,86	709,94	531,03	204,35	259,75
Obligations et valeurs assimilées	289,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	6,04	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	89,34	0,12	0,00	0,46	3,56
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-295,79	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**1 126,08**	**716,10**	**531,03**	**204,81**	**263,31**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	18 159,07	393,67	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**18 159,07**	**393,67**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		
CMCIC MARCHÉS		2,92
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/06/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	14 605,30
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des créances	**14 605,30**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-11 402,50
Dépôts de garantie	0,00
Autres créditeurs divers	-520,72
Total des dettes	**-11 923,22**
Total des créances et dettes	**2 682,08**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI IC	30/06/2026
Frais fixes	97 715,29
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI RC	30/06/2026
Frais fixes	15 367,72
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI S	30/06/2026
Frais fixes	0,07
Frais fixes en % actuel	0,06
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DISTRI PA	30/06/2026
Frais fixes	14 688,85
Frais fixes en % actuel	0,80
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Obligations et valeurs assimilées			
	FR001400KO38	BFCM 4,125%23-180930	213 492,99
	FR001400DZN3	BFCM 4%22-211129 EMTN	420 535,34
	FR0013517307	CMA TV20-110629 EMTN	289 766,75
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0000979825	CM-AM CASH ISR-IC	105 530,10
	FR001400YQZ2	CM AM GBL BIODIVERSITE-RC	59 334,00
	FR0014000YR8	CM-AM GLB CLIMATE CHG-IC EUR	514 210,78
Total			**1 602 869,96**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**354 154,25**	**313 929,32**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**354 154,25**	**313 929,32**
Report à nouveau	15,80	68,98
Sommes distribuables au titre du revenu net	**354 170,05**	**313 998,30**

PART CAPI IC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	313 902,24	286 268,33
Total	**313 902,24**	**286 268,33**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI RC		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 743,00	4 440,35
Total	**18 743,00**	**4 440,35**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2,33	2,22
Total	**2,33**	**2,22**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART DISTRI PA		
Affectation :		
Distribution	10 744,28	11 625,43
Report à nouveau du revenu de l'exercice	16,96	18,27
Capitalisation	10 761,24	11 643,70
Total	**21 522,48**	**23 287,40**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	7 259,650	8 363,620
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,48	1,39
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**567 848,81**	**-57 489,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**567 848,81**	**-57 489,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**567 848,81**	**-57 489,00**

PART CAPI IC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	484 708,37	-51 158,22
Total	**484 708,37**	**-51 158,22**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI RC		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	42 213,88	-1 174,58
Total	**42 213,88**	**-1 174,58**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2,87	-0,26
Total	**2,87**	**-0,26**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART DISTRI PA		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	40 923,69	0,00
Capitalisation	0,00	-5 155,94
Total	**40 923,69**	**-5 155,94**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	7 259,650	8 363,620
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**3 959 108,33**	**16,91**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**3 959 108,33**	**16,91**
Banques			531 027,48	2,27
COMPARTAMOS	MXN	280 000	531 027,48	2,27
Commerce de détail			127 182,00	0,54
LAUREATE EDUCATION INC	USD	4 000	127 182,00	0,54
Equipements et services médicaux			146 104,41	0,63
COCHLEAR	AUD	1 989	146 104,41	0,63
Fournisseurs de services de télécommunications			616 476,16	2,63
AIRTEL AFRICA PLC	GBP	162 000	616 476,16	2,63
Gaz eau et services multiples aux collectivités			719 252,72	3,07
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	19 738	719 252,72	3,07
Investissement immobilier et services			187 850,00	0,80
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	3 400	187 850,00	0,80
Médias			426 379,10	1,82
RELX PLC	GBP	15 514	426 379,10	1,82
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			1 072 586,46	4,58
CAMURUS AB	SEK	4 000	204 345,27	0,87
ELI LILLY	USD	555	582 757,29	2,49
MEDINCELL	EUR	6 000	171 840,00	0,73
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	2 700	113 643,90	0,49
Services bancaires invest et de courtage			132 250,00	0,57
TRIODOS BANK NV	EUR	5 000	132 250,00	0,57
Obligations			**18 552 741,43**	**79,22**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**18 552 741,43**	**79,22**
Automobiles et équipementiers			1 004 240,00	4,29
MOTOPG 0 1/8 07/20/28	EUR	200	188 961,67	0,81
MOTOPG 3 7/8 01/24/34	EUR	300	305 400,04	1,30
MOTOPG 4 1/4 06/17/35	EUR	500	509 878,29	2,18
Banques			6 246 180,74	26,67
ACAFP 3 1/8 07/03/31	EUR	3	302 059,52	1,29
BAMIIM 3 3/8 01/21/30	EUR	300	305 858,84	1,31
BANQUE POSTALE 0,75%21-230631	EUR	3	264 295,48	1,13
BCPPL 1 3/4 04/07/28	EUR	4	397 709,32	1,70
BFCM 4,125%23-180930	EUR	2	213 492,99	0,91
BFCM 4%22-211129 EMTN	EUR	4	420 535,34	1,80
BPCE 4,125%23-100728	EUR	5	531 867,95	2,27
BPCEGP 4 01/16/37	EUR	3	304 662,41	1,30
CABKSM 3 5/8 09/19/32	EUR	2	207 180,82	0,88
CDEP 1 02/11/30	EUR	3	279 960,90	1,20
CDEP 3 3/8 02/16/34	EUR	6	601 473,21	2,57

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CMA TV20-110629 EMTN	EUR	3	289 766,75	1,24
ISPIM 5 1/4 01/13/30	EUR	300	328 098,62	1,40
KBC GROUP 3%22-250830	EUR	2	203 860,33	0,87
KBC GROUP 4,375%23-061231	EUR	5	537 780,75	2,30
LBP HL SFH 3%23-310731 EMTN	EUR	2	202 426,63	0,86
LDBK BADEN WUERTT 0,375%19 27	EUR	1	97 248,53	0,41
NRWBK 2 7/8 04/05/33	EUR	450	450 612,68	1,92
NWG 3.985 05/13/36	EUR	300	307 289,67	1,31
Collectivités Territoriales			652 003,45	2,78
REGION WALLONNE 1,05%20-220640	EUR	4	269 803,07	1,15
REGION WALLONNE 3,5%23-150343	EUR	2	182 474,41	0,78
SAXONY-ANHALT 2,95%23-200633	EUR	200	199 725,97	0,85
Electricité			393 671,78	1,68
EDF TV21-PERP.	EUR	2	393 671,78	1,68
Entités garanties par Etat			4 315 631,49	18,43
AGFRNC 3 3/4 09/20/38	EUR	7	702 954,58	3,00
CADES 0,6%22-251129	EUR	6	558 852,00	2,39
CADES 3%23-250528	EUR	2	201 572,66	0,86
CDCEPS 3 02/25/31	EUR	6	602 875,48	2,57
C FR FIN LOCAL 0,5%19-190227	EUR	7	692 112,34	2,96
C FR FIN LOCAL 3,5%23-200329	EUR	1	102 607,26	0,44
ICO 2.45 04/30/30	EUR	500	497 074,38	2,12
NWB 0%21-160237	EUR	350	248 454,50	1,06
UNEDIC 3 3/4 11/25/36	EUR	7	709 128,29	3,03
Equipements de loisirs			284 403,37	1,21
ROYAL PHILIPS 2,625%22-050533	EUR	300	284 403,37	1,21
Equipements et services médicaux			313 322,47	1,34
ACT LOG SERV 0,5%19-301034	EUR	4	313 322,47	1,34
Foncières			101 406,04	0,43
CFF 3 1/2 05/12/36	EUR	1	101 406,04	0,43
Investissement immobilier et services			308 701,32	1,32
VONOVIA 4,25%24-100434	EUR	3	308 701,32	1,32
Médias			289 675,16	1,24
PEARSON FDG 3,75%20-040630	GBP	260	289 675,16	1,24
Services bancaires invest et de courtage			955 881,96	4,08
HYPO TIROL BANK00,01%21-110331	EUR	3	259 914,29	1,11
KHFC 2.765 09/02/30	EUR	500	507 246,64	2,17
MUNI FIN 0,05%20 100935	EUR	250	188 721,03	0,80
Societés de placement immobilier			276 428,79	1,18
PRAEMIA HEALTH.1,375%20-170930	EUR	3	276 428,79	1,18
Souverains			276 037,00	1,18
CHILE 0,555%21-210129	EUR	200	187 958,66	0,80

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
REP OF SLOVENIA 0,125%21-0731	EUR	100	88 078,34	0,38
Supranational			3 135 157,86	13,39
CAF 3 1/8 09/03/32	EUR	500	511 563,08	2,19
COUNCIL OF EUROPE 0%21-150428	EUR	500	476 715,00	2,04
COUNCIL OF EUROPE 2,875%23-30	EUR	500	504 445,68	2,15
EUROPEAN UNION 0,1%20-041040	EUR	100	62 953,25	0,27
EUROPEAN UNION 0,3%20-041150	EUR	600	275 425,56	1,18
EUROPEAN UNION 0,45%21-020546	EUR	700	382 306,44	1,63
EUROPEAN UNION 0,75%21-040147	EUR	250	145 722,02	0,62
EUROPEAN UNION 1,125%22-040637	EUR	550	441 195,16	1,88
EUROPEAN UNION 2,75%22-041237	EUR	350	334 831,67	1,43
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**679 074,88**	**2,90**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**679 074,88**	**2,90**
CM-AM CASH ISR-IC	EUR	0,188	105 530,10	0,45
CM AM GBL BIODIVERSITE-RC	EUR	600	59 334,00	0,25
CM-AM GLB CLIMATE CHG-IC EUR	EUR	4,596	514 210,78	2,20
Total			**23 190 924,64**	**99,03**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V GBP EUR 30/07/26	0,00	2 922,34	EUR	292 871,00	GBP	-295 793,34
Total	**0,00**	**2 922,34**		**292 871,00**		**-295 793,34**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	23 190 924,64
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-2 922,34
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	242 386,46
Autres passifs (-)	-11 923,22
Total = actif net	**23 418 465,54**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION

Identifiant d'entité juridique: 969500ZRKO03QE2KSP24

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ **Oui**

●● ☐ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**:

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 100 %

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de N/A d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

L'objectif du produit financier est d'investir dans des entreprises et émetteurs ayant un impact social positif, tout en recherchant une performance qui suit l'évolution des marchés d'actions et de taux. Il cherche à encourager et favoriser l'accès des consommateurs et de la société civile à des services élémentaires (comme le logement, la santé, l'éducation, la mobilité,, les infrastructures de base, les services financiers, etc.) dans une logique d'équité, d'inclusion et de justice sociale de la part des entreprises et émetteurs.

Sur la période, la poche Taux a été exclusivement investie en obligations sociales ou durables dont les produits de l'émission sont destinés à des projets sociaux alignés avec la thèse et l'objectif d'impact du fonds. Toutes les sociétés de la poche Actions ont été identifiées comme ayant un fort impact social selon le cadre analytique 'Impact First', qui vise à évaluer l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité de l'impact positif de leurs activités et stratégie d'entreprise.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables étaient tous de nature sociale: favoriser l'accès au logement, à la santé, à l'éducation, et à des services de base (comme les télécommunications) consistaient à investir dans des émissions et sociétés qui répondent à des critère d'impact social positif, identifiés selon la méthodologie propriétaire 'Impact First' développée par Crédit Mutuel Asset Management:

- pour la poche Taux, seules des émissions sociales ou durables (au sens des principes édictés par l'ICMA) ont été retenues; les produits de ces émissions peuvent être fléchés vers des projets de type social, comme la construction de logements ou d'hôpitaux, le soutien à l'emploi, l'aide à la mobilité des personnes en situation de handicap ou encore le traitement des eaux par exemple
- pour la poche Actions, ce sont des sociétés identifiées comme ayant un fort impact social positif, de par leur stratégie, leurs activités et/ou leurs produits; elles opèrent notamment dans les secteurs de la santé, des télécommunication, de la banque, des services à la personnes, de l'éducation et se caractérisent par une forte valeur sociale dans ces secteurs, dans une logique d'accès et d'inclusion – c'est-à-dire que leurs produits et services permettent aux populations-cibles de satisfaire des besoins essentiels voire de permettre une meilleure intégration dans le tissu socio-économique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).
L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:
- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant. Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).

En outre, l'analyse 'Impact First' qui caractérise la gestion de ce fonds intègre un volet supplémentaire d'évaluation des externalités négatives, en complément des évaluations d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité de chaque sous-jacent.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/07/2025 au 30/06/2026

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Veolia Environnement	Utilities	3,07 %	France
Unedic 3.75 % 25/11/2036	Financials	3,03 %	France
Agence Francaise De Developpement 3.75 % 20/09/2038	Financials	3,00 %	France
Caisse Française Financement Local 0.500 % 19/02/2027	Financials	2,96 %	France
Airtel Africa PLC-WI	Communication Services	2,63 %	Royaume Uni
Caisse Des Depots Et Consignations 3.00 % 25/02/2031	Financials	2,57 %	France
Cassa Depositi E Prestiti Spa 3.38 % 16/02/2034	Financials	2,57 %	Italie
Eli Lilly & Co	Health Care	2,49 %	Etats-Unis
Cades 0.600 % 25/11/2029	Financials	2,39 %	France
Kbc Groep Nv 4.38 % 06/12/2031	Financials	2,30 %	Belgique
Bpce Sa 4.13 % 10/07/2028	Financials	2,27 %	France
Gentera Sab De Cv	Financials	2,27 %	Mexique
CM-AM Global Climate Change - Part IC	Others	2,20 %	Others
Corporacion Andina De Fomento 3.13 % 03/09/2032	Financials	2,18 %	Venezuela
Motability Operations Gr 4.25 % 17/06/2035	Industrials	2,18 %	Royaume Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 100% d'investissement durable de nature sociale (hors liquidités, dérivés et OPCVM), en proportion de l'actif total du fonds.

L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

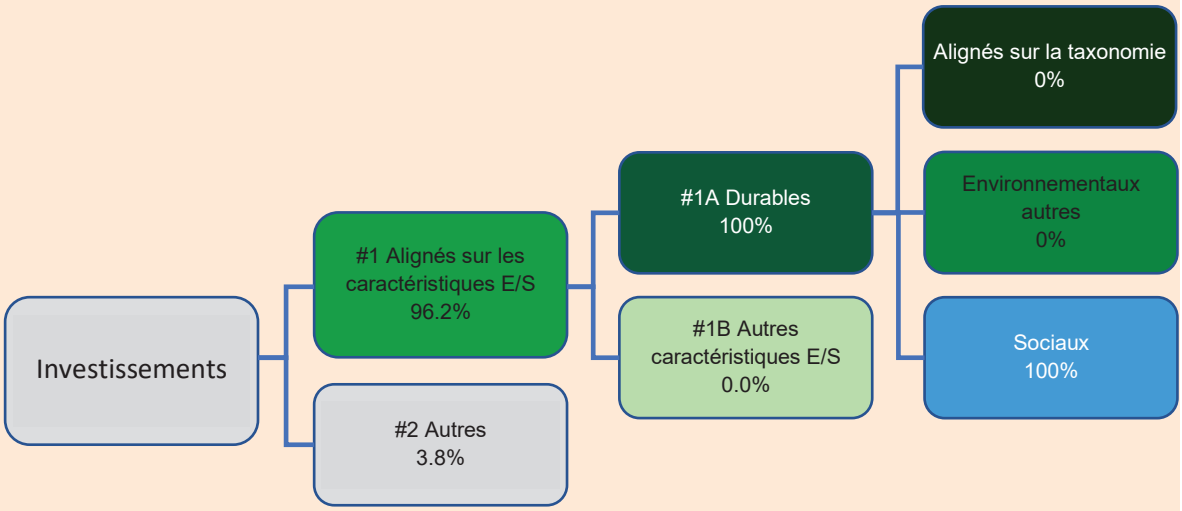
Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 10%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.
Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).

Tous les investissements du fonds CM-AM Impact First Inclusion sont donc identifiés comme durable étant donné leurs caractéristiques sociales et les analyses qualitatives conduites selon la méthodologie propriétaire Impact First. A noter que certains de ces investissements peuvent également avoir des attributs de type environnemental (comme par exemple la société Veolia), mais ce n'est pas à ce titre qu'ils ont été sélectionnés dans le portefeuille.

Le fonds CM-AM Impact First Inclusion détient également le fonds CM-AM Global Climate Change (fonds catégorisé Article 9), considéré comme un investissement durable de type environnemental (dans 'Autres').



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur économiques	Somme de % Actif
Finance	**59,47 %**
Industrie	**19,01 %**
Santé	**6,42 %**
Services aux collectivités	**4,75 %**
Autres	**3,87 %**
Immobilier	**3,30 %**
Services de télécommunication	**2,63 %**
Consommation discrétionnaire	**0,54 %**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1]?

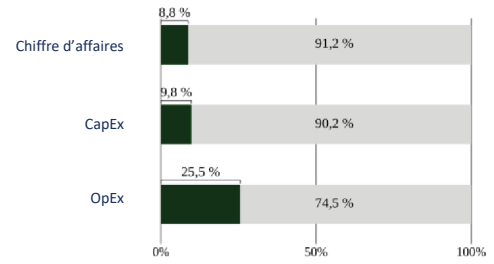
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

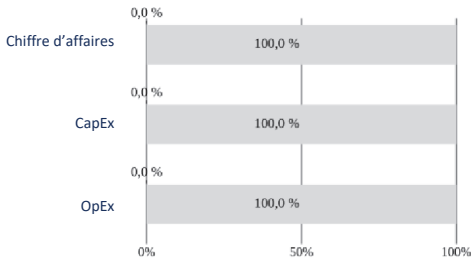
Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie
Dont obligations souveraines *



Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
Alignés sur la taxonomie : nucléaire
Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
Non alignés sur la taxonomie

2. Alignement des investissements sur la taxonomie
Hors obligations souveraines *



Alignés sur la taxonomie : gaz fossile
Alignés sur la taxonomie : nucléaire
Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)
Non alignés sur la taxonomie

Ce graphique représente 0.0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :
% alignement activités habilitantes : 2,53 %
% alignement activités transitoires : 1,49 %

A noter que ces certains investissements du fonds CM-AM Impact First Inclusion concernent des activités habilitantes et transitoires selon la classification de la taxonomie européenne, mais ils n'ont pas été choisis à ce titre dans le fonds CM-AM Impact First Inclusion. L'objectif du fonds et la stratégie de gestion sont de type social. Des investissements de ce type peuvent également avoir des caractéristiques relatives à la taxonomie européenne ; mais ils ne sont pas sélectionnés/réalisés ici pour cette raison.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissement durables sur le plan social a été, tout au long de la période de l'exercice, de 100% (hors OPCVM et Liquidités).

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparisation; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.
Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.
Les contrôles de premier niveau portent sur la caractéristique d'émission sociale ou durable pour la poche Taux. Pour la poche Actions, les sociétés en portefeuille doivent satisfaire à la caractéristique d'investissement 'durable', d'un minimum de chiffres d'affaires de type social supérieure à 10% et disposer d'une analyse 'Impact First' (intentionnalité, additionnalité, mesurabilité, externalités négatives) favorable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marche large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

Performances annuelles :

Nom de l'instrument	Performance de la part
CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION - Part IC	3,50 %
CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION - Part RC	2,98 %
CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION - Part S	3,95 %
CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION - Part PA	3,19 %

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026
Fonds Commun de Placement
CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION
128, boulevard Raspail - 75006 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement
CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION

128, boulevard Raspail - 75006 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 20/08/2026 21:42:40

Nicolas Duval-Arnould
Associé